



PREFET DE L'HERAULT



**Direction départementale
des territoires et de la mer**

Service eau risques et nature
Unité : Gestion pluviale et Assainissement
Police de l'Eau

Affaire suivie par : M. Michel VICARIO
Mail : michel.vicario@herault.gouv.fr
Tél. : 04.34.46.62.44

Votre réf :
Notre réf : 34-2017-00066

Montpellier, le **03 JUL. 2017**

Le Directeur
à
Bureau de l'environnement
Préfecture de l'Hérault
Secrétariat du Bureau de l'Environnement DRCL/3
34, Place des Martyrs de la Résistance
34 062 MONTPELLIER Cedex 2

Objet : Dossier de demande d'autorisation Loi sur l'eau, instruit au titre des articles L214-1 à L.214-6 du code de l'environnement pour l'opération : Aménagement du barrage du lac des Garrigues sur la commune de Montpellier

Pièces jointes : 5 ex. en version papier et 1 ex. en version informatique (3 CD) du dossier précité.

Mon service a instruit le dossier de demande d'autorisation au titre des articles L214-1 à 214-6 du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'affaire citée en objet.

le projet de sécurisation du barrage du Lac des Garrigues porte sur :

- La réhabilitation de la partie supérieure du parement amont de la digue.
- La coupure étanche au droit du couronnement.
- L'évacuateur de crues prévoyant de rendre la digue déversante.
- L'ouvrage de vidange.
- La mise à niveau de l'auscultation du barrage.
- La remise en service de la station de pompage existante.

Le dossier Loi sur l'eau qui a été déposé au secrétariat de la MISE de l'Hérault le 13/04/2017 par Montpellier Méditerranée Métropole est complet et régulier.

L'enquête pour cette opération, sera lancée conformément au décret n°2011-2018 du 29 décembre 2011, portant sur la réforme de l'enquête publique relative aux opérations susceptibles d'affecter l'environnement, dont les dispositions sont applicables aux enquêtes publiques dont l'arrêté d'ouverture et d'organisation est publié à compter du 1 juin 2012.

Conformément aux dispositions précitées, l'enquête publique devra être diligentée sur la commune de Montpellier. Il conviendra par ailleurs de solliciter l'avis de cette commune sur le projet, dès l'ouverture de l'enquête ; seuls les avis exprimés au plus tard dans les 15 jours suivant la clôture pourront être pris en considération.

Pour me permettre d'assurer le suivi de cette opération, je souhaiterais recevoir une copie de l'arrêté de mise à l'enquête.

Au terme de cette enquête et en vue d'établir le projet d'arrêté préfectoral d'autorisation, je vous demanderais de bien vouloir m'adresser le plus rapidement possible, lorsqu'il vous sera parvenu, le rapport du commissaire enquêteur sur ce dossier.

Enfin, pour l'organisation de cette enquête, vous trouverez joint à la présente, indépendamment des exemplaires papier, une version informatique du dossier Loi sur l'eau de ce projet.

Le Directeur,
Par délégation
L'Adjoint au Chef de Service
Eau - Risques - Nature

Copies : Montpellier Méditerranée Métropole,
BET TRACTEBEL

Julien RENZONI